

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2007

**MODERNISATION DE LA DIFFUSION AUDIOVISUELLE
ET TÉLÉVISION DU FUTUR - (n° 3460)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 215**présenté par
M. Hamelin-----
ARTICLE 10

Dans l'alinéa 4 cet article, après les mots :

« l'avis des »,

supprimer le mot :

« opérateurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle avec l'expression retenue à l'alinéa 2 du même article.